



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
POLE ARCHITECTURE
ET PATRIMOINE

ARRÊTÉ n° 2015 023-0001

portant inscription au titre des Monuments Historiques du
temple de GALLARGUES-le-MONTUEUX (Gard)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 9 décembre 2014 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le temple protestant de GALLARGUES-le-MONTUEUX (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation car, ayant été construit dès 1813 sur les restes du château seigneurial, il témoigne de l'histoire de cette localité ;

ARRETE :

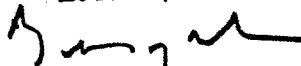
ARTICLE 1^{ER} : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, le temple protestant de GALLARGUES-le-MONTUEUX (Gard) situé place Thomas Burnet sur la parcelle AC 137 et appartenant à la COMMUNE DE GALLARGUES-le-MONTUEUX (Gard) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le 23 JAN. 2015

Le Préfet,


PIERRE DE BOUSQUET

Département :
GARD

Commune :
GALLARGUES-LE-MONTUEUX

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/01/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

23 JAN. 2015

Le Préfet,


PIERRE DE BOUSQUET

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdif.nimes1@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

